



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
9 novembre 2009
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2010
Janvier 2010, New York
Point 10 de l'ordre du jour provisoire
**Recommandations du Comité
des commissaires aux comptes**

Fonds des Nations Unies pour la population

**Suite donnée au rapport du Comité des commissaires
aux comptes pour l'exercice 2006-2007 :
état de l'application des recommandations**

Rapport de la Directrice exécutive

Résumé

En application de la décision 97/2 du Conseil d'administration et comme suite au premier rapport du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) sur la suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2006-2007 : état de l'application des recommandations (DP/FPA/2009/1), la Directrice exécutive présente un deuxième rapport sur l'application par le FNUAP des recommandations du Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007.

Le présent rapport est un récapitulatif à jour des mesures prises par le FNUAP afin d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes (A/63/5/Add.7), qui figurent dans le document DP/FPA/2009/1, mentionné plus haut. On trouvera dans une annexe séparée, disponible sur la page Web du Conseil d'administration (http://www.unfpa.org/exbrd/2010/2010_first.html), un complément d'information sur les recommandations d'audit et la suite qui leur est donnée. Le FNUAP a également examiné les questions soulevées lors de l'audit dans le rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2008 (DP/FPA/2009/5), qu'il a présenté au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2009.



Conformément à la décision 2005/8 du Conseil d'administration, le présent rapport indique le rang de priorité accordé à chaque recommandation. Au 30 septembre 2009, le FNUAP avait appliqué ou était en train d'appliquer 59 recommandations qu'il avait acceptées sur un total de 60 recommandations. Il a institutionnalisé le processus de suivi de l'application des recommandations d'audit et établi un système qui permet de s'assurer que les mesures requises ont été prises. En outre, la direction du FNUAP a placé l'exécution nationale parmi ses principales priorités. Le Fonds a fait de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes un indicateur des résultats au niveau de l'organisation des divisions et du personnel et est en mesure d'appliquer toutes les recommandations dans les délais impartis. Il s'emploie également à résoudre les problèmes d'ordre structurel sous-jacents.

I. Introduction

1. En application de la décision 97/2 du Conseil d'administration et comme suite au document DP/FPA/2009/1, la Directrice exécutive présente à ce dernier le deuxième rapport sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant le FNUAP pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 (A/63/5/Add.7). Dans le document A/63/474, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Comité des commissaires aux comptes et le rapport correspondant du Secrétaire général (A/63/169).

2. Le présent rapport est un récapitulatif à jour des mesures prises par le FNUAP pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes (A/63/5/Add.7), qui figurent dans le document DP/FPA/2009/1. Le Fonds a également examiné les questions soulevées lors de l'audit dans son rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2008 (DP/FPA/2009/5), et dans la réponse de l'Administration à ce rapport, dont le Conseil d'administration a été saisi, à sa session annuelle de 2009.

3. Le rapport est organisé comme suit :

- I. Introduction
- II. État de l'application des recommandations d'audit
- III. Problèmes d'ordre structurel
- IV. Conclusion
- V. Recommandation.

4. Les numéros des recommandations mentionnés dans le présent document correspondent à ceux figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/63/5/Add.7).

II. État de l'application des recommandations d'audit

5. La Directrice exécutive a le plaisir de faire savoir que le FNUAP a appliqué ou est en train d'appliquer 59 recommandations du Comité des commissaires aux comptes qu'il a acceptées sur les 60 recommandations formulées par le Comité au total pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007. Dans le cadre de l'action qu'il mène pour améliorer la gouvernance, le contrôle et la responsabilisation, il veillera à l'application prompte et intégrale de l'ensemble des recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Il s'emploie par ailleurs actuellement à examiner de façon rigoureuse les problèmes d'ordre structurel se rapportant à l'exécution nationale, une des principales préoccupations du Comité.

6. Conformément au rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les états financiers des fonds et programmes des Nations Unies pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 (A/63/169), présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session, le tableau ci-après donne un aperçu de l'application des recommandations par domaine de responsabilité. Il indique aussi le rang de priorité

accordé à chaque recommandation, conformément à la décision 2005/8 du Conseil d'administration.

État de l'application des recommandations par domaine de responsabilité

Division/bureau de pays	Nombre de recommandations	Non appliquées	En cours Appliquées d'application	Rang de priorité			
				Élevée	Moyenne	Faible	
	35 (dont 1 recommandation qui n'a pas été acceptée)						
Division des services de gestion			30	4	4	30	
Division des services de contrôle interne	1		1		1		
Division des ressources humaines	8		4	4		8	
Coordonnateur exécutif des projets d'exécution nationale	9		6	3	4	5	
Bureau du Directeur exécutif	1		1			1	
Division des programmes	4		3	1		4	
Bureaux régionaux	1			1		1	
Bureaux de pays	1		1			1	
Total	60	–	46	13	9	50	–

7. Le FNUAP a le plaisir de faire savoir qu'il a donné suite à 46 des 59 recommandations du Comité des commissaires aux comptes qu'il avait acceptées, soit 78 % du nombre total de recommandations et une augmentation de 12 recommandations appliquées depuis le premier rapport (DP/FPA/2009/1). L'application des 13 recommandations restantes est en bonne voie. Le Fonds prévoit qu'elles seront intégralement appliquées d'ici mars 2012. Il appliquera 12 recommandations d'ici le 31 mars 2010 et une recommandation (liée à l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public) d'ici le 31 mars 2012. Les échéances sont indiquées dans le tableau concernant des recommandations d'audit que l'on peut consulter sur la page Web du Conseil d'administration (http://www.unfpa.org/exbrd/2010/2010_first.html).

8. Afin d'affiner son analyse, le FNUAP a réparti les recommandations selon les différentes catégories de risque définies au paragraphe 30 du document DP/FPA/2006/4, à savoir : a) risques liés au facteur humain; b) risques liés aux processus; c) risques liés aux interactions; et d) risques liés aux technologies et aux systèmes. Les mesures prises par le FNUAP pour donner suite aux recommandations dans chaque catégorie de risque sont récapitulées dans les paragraphes qui suivent. Le Fonds s'est efforcé en priorité de donner suite aux recommandations portant sur les risques les plus élevés.

A. Risques liés au facteur humain

9. Cette catégorie contient les recommandations relatives à la planification des remplacements, aux arrangements contractuels concernant le personnel temporaire, à l'évaluation du comportement professionnel, à la formation, à l'administration des congés et à la dénonciation des fraudes.

10. Huit recommandations entrent dans cette catégorie : une a un rang de priorité élevé (164); et sept ont un rang de priorité moyen (recommandations 133, 140, 145, 154, 174, 176 et 182). Le FNUAP a appliqué quatre recommandations ayant un rang de priorité moyen (133, 154, 174 et 176), soit 50 % des recommandations inscrites dans cette catégorie. Les quatre autres recommandations devraient être appliquées d'ici au 31 mars 2010.

11. La recommandation 140 vise à améliorer la comptabilisation des jours de présence et de congé. La mise en place du module de traitement des absences du système Atlas pour les fonctionnaires administrés au siège (phase II) a été retardée en raison de problèmes liés au développement du système. En octobre 2009, le FNUAP a achevé l'essai du module amélioré qui comprend la gestion des absences pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international et le personnel local. Le PNUD a fait savoir au FNUAP qu'il pouvait maintenant identifier les fonctionnaires chargés du traitement des absences et établir les critères nécessaires en matière de sécurité. Dès que cette phase aura été achevée, le Programme organisera un cours de perfectionnement à l'intention des fonctionnaires chargés de cette tâche au siège et transmettra des instructions à jour aux fonctionnaires sur le terrain afin de leur donner des directives sur l'entrée des données concernant les administrateurs sur le terrain recrutés sur le plan international.

12. Suivant la recommandation 145, les bureaux de pays devraient tenir des états de congés exacts et complets. Le FNUAP a décentralisé la tenue des états de congés vers les bureaux de pays. Le module d'Atlas se rapportant au traitement des absences est disponible dans les bureaux de pays; le PNUD a formé des fonctionnaires chargés de contrôler les absences, ainsi que des suppléants à l'utilisation du module de traitement des absences pour le personnel local uniquement. Le FNUAP enregistre manuellement les absences des fonctionnaires recrutés sur le plan international dans les bureaux de pays en attendant que la version améliorée du logiciel d'Atlas soit disponible (phase II de l'application).

13. La recommandation 182 vise à accroître le taux de présentation des rapports semestriels sur les contrats de louage de services. Le FNUAP a mis au point sur le Web un système permettant aux bureaux de pays de communiquer des données sur les titulaires de contrats de louage de services. À la fin de 2007, le taux de présentation avait atteint 68 %. Afin qu'il dispose d'informations à jour et exactes sur les membres de son personnel qui ne sont pas fonctionnaires, le Fonds élaborera un rapport pour extraire ces données du module du système Atlas sur les finances, afin de suivre la situation en matière de contrats de location de services. Cette solution permettra d'obtenir des données actualisées et, de ce fait, d'assurer le respect des délais prévus. La date limite pour l'application de cette recommandation est le 31 décembre 2009.

14. La recommandation 164 indique que les postes relevant du budget d'appui biennal devraient être exclusivement financés à l'aide de ce budget. Des définitions relatives à la classification des coûts pour distinguer les postes inscrits au budget

d'appui biennal de ceux financés au titre des programmes, de même que des définitions harmonisées de la classification des dépenses au titre du budget d'appui biennal (gestion et administration) par rapport aux ressources allouées aux programmes, ont été convenues entre le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF et approuvées par leurs conseils d'administration respectifs en 1997. Dans sa décision 2009/26, le Conseil d'administration a demandé à ces trois organismes de collaborer sur une présentation harmonisée du budget d'appui biennal pour l'exercice 2012-2013. Un résultat de cette collaboration sera la formulation de définitions harmonisées de la classification des coûts. Une fois que les définitions auront été confirmées, le FNUAP examinera tous les postes afin de déterminer la classification correcte des dépenses à ce titre.

B. Risques liés à la gestion des processus

15. Cette catégorie comprend les recommandations relatives aux activités d'achat et aux actifs, aux prestations dues au personnel, aux rapports, à la charte d'audit et à la portée de l'audit, ainsi qu'au contrôle de la mise en œuvre des recommandations d'audit.

16. Trente-huit recommandations entrent dans cette catégorie. Le FNUAP n'a pas accepté la recommandation 297. Trois ont un rang de priorité élevé (43, 47 et 371) et 34 un rang de priorité moyen (26, 29, 54, 59, 67, 72, 75, 79, 84, 88, 93, 99, 102, 106, 115, 120, 126, 167, 259, 274, 290, 304, 305, 316, 321, 331, 336, 344, 348, 355, 359, 364, 367 et 397).

17. Le FNUAP a appliqué deux recommandations ayant un rang de priorité élevé (43 et 371) et 31 un rang de priorité moyen (29, 54, 59, 67, 75, 79, 84, 88, 93, 99, 102, 106, 120, 126, 167, 259, 274, 290, 304, 305, 316, 321, 331, 336, 344, 348, 355, 359, 364, 367 et 397). Il a appliqué 89 % des recommandations de cette catégorie. Compte tenu du plan d'application révisé pour les normes IPSAS, le Fonds appliquera les quatre recommandations restantes comme suit : trois recommandations (26, 47 et 72) seront appliquées d'ici au 31 décembre 2009 et une recommandation (115) sera appliquée d'ici au 31 mars 2012.

18. Le FNUAP n'avait pas accepté initialement la recommandation 167. Toutefois, il est parvenu à un accord avec le Comité des commissaires aux comptes, considérant que la recommandation avait été appliquée.

19. La recommandation 26 indique que le FNUAP devrait liquider les sommes dues de longue date au titre de l'indemnité pour frais d'études. Le Fonds a recouvré la majeure partie de ces montants au cours du premier semestre de 2009. Pour les sommes restantes, il suit régulièrement la question avec le PNUD afin d'obtenir leur recouvrement. Il prévoit que tous les montants avancés seront recouverts ou en cours de recouvrement d'ici à la fin de décembre 2009.

20. La recommandation 47 porte sur l'application de méthodes de gestion des risques liés aux projets afin d'atténuer les risques découlant de la mise en œuvre des normes IPSAS. Le FNUAP a mis au point une stratégie d'atténuation des risques, en étroite consultation avec le PNUD, qu'il a intégrée dans le projet relatif aux normes IPSAS. Il examinera et révisera périodiquement cette stratégie.

21. La recommandation 72 indique que l'information communiquée par les bureaux de pays dans les rapports annuels devrait être vérifiée. Le Comité des

opérations du FNUAP a examiné la recommandation et décidé d'inclure, dans le processus assurance qualité, l'examen et la vérification des données contenues dans les rapports annuels de 2008 présentés par les bureaux régionaux. Le Fonds a mis à jour les directives relatives aux rapports annuels des bureaux de pays de 2008 afin d'inclure les dimensions assurance qualité et contrôle de qualité pour le processus d'établissement de rapports de 2008. En raison de la régionalisation et de la restructuration organisationnelle, le FNUAP a introduit la dimension assurance qualité de manière progressive dans les directives révisées relatives aux rapports annuels des bureaux de pays. Il s'emploie de manière systématique à renforcer la cohérence et l'assurance qualité de la procédure d'établissement de rapports annuels. Afin de réorganiser cette procédure, il met au point une présentation simplifiée, et transmettra aux bureaux de pays des instructions détaillées afin d'assurer la présentation de rapports analytiques de haute qualité.

22. La recommandation 115 demande au FNUAP de porter à l'actif de ses états financiers la valeur des stocks du programme mondial pour l'achat de contraceptifs. Le Fonds a indiqué la valeur des stocks dans une note relative à ses états financiers de 2008. Elle apparaîtra à leur actif à compter du 31 décembre 2011 et sera comptabilisée dans les états financiers pour l'exercice 2010-2011.

C. Risques liés aux interactions

23. Dans cette catégorie entrent les recommandations portant sur les interactions entre le FNUAP et ses partenaires d'exécution, les procédures correspondantes et la méthode d'établissement des prix des services assurés pour son compte.

24. Treize recommandations entrent dans cette catégorie : 5 ont un rang de priorité élevé (201, 202, 203, 208 et 258) et 8 un rang de priorité moyen (146, 221, 223, 229, 233, 245, 280 et 285). Le FNUAP a donné suite à 4 recommandations ayant un rang de priorité élevé (202, 203, 208 et 258) et à 5 recommandations ayant un rang de priorité moyen (221, 229, 233, 280 et 285), soit 69 % des recommandations dans cette catégorie. Les quatre recommandations restantes devraient être appliquées d'ici au 31 décembre 2009.

25. La recommandation 146 indique que le FNUAP devrait demander au PNUD de communiquer des données détaillées sur les congés accumulés avec les montants à prévoir à ce titre dans les états financiers. La comptabilisation des jours de congé qui permettra d'estimer les engagements liés aux prestations dues fait partie de l'application des normes IPSAS concernant les prestations versées au personnel prévue pour janvier 2011. Pour l'ensemble des fonctionnaires recrutés au niveau international et au niveau local, on prévoit que l'application conjointe par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS des normes IPSAS comprendra une disposition relative à un processus automatisé qui permettra d'obtenir des données mensuelles sur les congés accumulés correspondant aux montants figurant dans les états financiers au titre des congés.

26. La recommandation 201 demande au FNUAP de veiller à ce que les rapports d'audit soient saisis correctement dans la base de données sur l'exécution nationale. Afin de donner suite à cette recommandation, le Fonds met actuellement au point un système global de gestion via le Web pour l'audit des projets d'exécution nationale afin de mieux gérer ce processus – du stade de la planification à l'entrée des rapports d'audit dans le système, au suivi systématique des recommandations

d'audit. Le Fonds teste actuellement ce système et le lancera le 1^{er} janvier 2010 pour le cycle de vérification des projets d'exécution nationale de 2009. Le FNUAP met également au point des outils supplémentaires et fournit un appui aux bureaux de pays, notamment un guide sur la gestion de l'audit de l'exécution nationale, une lettre de mission de vérification type, un glossaire sur la terminologie utilisée dans les rapports d'audit et un cadre de référence révisé pour les audits de 2009. D'ici à la fin de 2009, il utilisera les arrangements régionaux et sous-régionaux pour les services d'audit des projets d'exécution nationale au cas par cas, en premier lieu pour les pays qui ont des difficultés à identifier les services d'audit locaux.

27. La recommandation 223 indique que l'information contenue dans la base de données des projets d'exécution nationale devrait être enregistrée de façon correcte et exhaustive et que le FNUAP devrait intégrer un indicateur mesurable dans le « tableau de bord de gestion » de chaque bureau de pays pour évaluer les progrès réalisés dans la soumission des rapports d'audit. En octobre 2008, le Fonds a transféré la base de données au Coordonnateur exécutif, exécution nationale, dont l'équipe enregistre la soumission des rapports d'audit et examine les entrées des bureaux de pays dans la base de données. Cela a permis une analyse et un suivi plus systématiques par une entité qui fonctionne indépendamment des organes qui effectuent des contrôles internes au FNUAP. Ce dernier met actuellement au point une nouvelle base de données afin de mieux gérer le processus pour les audits de 2009. En ce qui concerne l'inclusion d'un indicateur mesurable dans le « tableau de bord de gestion » pour évaluer les progrès réalisés dans la soumission des rapports d'audit, le Fonds inclura un indicateur sur l'exécution nationale dans le rapport d'appréciation du comportement professionnel et du perfectionnement des fonctionnaires concernés aux niveaux national, régional et mondial.

28. La recommandation 245 demande au FNUAP d'examiner les écarts entre les attestations de dépenses, les rapports d'audit, Atlas et la base de données des projets d'exécution nationale. Le Fonds a analysé les écarts entre les attestations de dépenses, les rapports du système Atlas et la base de données des projets d'exécution nationale, et applique actuellement plusieurs mesures afin d'éviter de tels écarts dans la nouvelle base de données. Ces mesures prévoient notamment d'ajouter des colonnes concernant les données dynamiques sur les dépenses à la base de données des projets d'exécution nationale, de modifier les délais pour les audits des projets d'exécution nationale de 2009 et de présenter un rapport sur les dépenses d'Atlas qui sert de source aux audits sur l'exécution nationale. Ces changements prendront effet pour la période d'audit des projets d'exécution nationale de 2009.

D. Risques liés aux technologies et aux systèmes

29. La recommandation 186, qui relève de cette catégorie indique que les bureaux de pays devraient mettre en œuvre des plans antisinistres. Il s'agit d'une recommandation à rang de priorité moyen que le FNUAP compte appliquer d'ici au 31 décembre 2009. Le Fonds a fourni un modèle à tous les bureaux de pays qui leur permettra de tenir à jour de tels plans. Il a en outre étendu son système de fichiers électroniques à l'ensemble du personnel, de sorte que les données peuvent être facilement sauvegardées à New York. Les données de l'organisation sont déjà couvertes par un plan antisinistre au siège. Au 1^{er} novembre 2009, le FNUAP sauvegardera à New York, chaque nuit, toutes les données des bureaux régionaux et

sous-régionaux. Le siège et les bureaux régionaux assurent le suivi auprès des bureaux de pays pour s'assurer que ces plans sont bien mis à exécution.

III. Questions liées aux systèmes

30. Le FNUAP travaille en étroite collaboration avec les organisations partenaires, afin d'harmoniser ses pratiques de fonctionnement et de donner suite aux recommandations d'audit. Comme le PNUD est l'organisme responsable de l'application du module de traitement des absences du système Atlas, le Fonds a largement dépendu de lui pour l'examen des problèmes dans ce domaine. On mentionnera notamment le recours au système Atlas de traitement des absences pour le personnel recruté sur le plan international et le personnel recruté localement au siège (recommandations 140 et 146), de même que l'application de ce module pour le personnel des bureaux de pays recruté sur le plan international (recommandation 145), y compris la fourniture d'une formation à l'appui de la mise en œuvre. Le FNUAP assure également le suivi avec le PNUD pour veiller au recouvrement des montants dus de longue date au titre de l'indemnité pour frais d'études.

31. En ce qui concerne Atlas, le PNUD et ses partenaires ont appliqué diverses mesures pendant l'exercice 2008-2009 : a) le système a été doté d'une version plus récente; b) il a migré vers le Centre international de calcul des Nations Unies à Genève, ce qui offrira une capacité d'hébergement accrue et plus souple aux partenaires d'Atlas; c) des faiblesses ont été identifiées et il y a été remédié. Le FNUAP travaille en étroite collaboration avec les organisations partenaires d'Atlas afin de régler tout problème qui pourrait surgir concernant le système. Par ailleurs, les demandes d'accès à Atlas sont maintenant traitées par un système automatique qui assigne des droits d'accès prédéterminés aux membres du personnel en fonction de leur titre et veille à la séparation requise des tâches. Le responsable principal du bureau doit approuver toutes les demandes de droit d'accès à Atlas. Avec ces mesures en place, le FNUAP a renforcé l'environnement sécuritaire d'Atlas.

32. En ce qui concerne l'application des normes IPSAS, le FNUAP a créé un conseil interne afin d'examiner le plan proposé et de contrôler son application. Il comprend un aspect relatif à la gestion des risques, afin d'écartier le risque de ne pas atteindre les objectifs d'étape et mettre en œuvre les mesures d'atténuation. Divers organismes des Nations Unies, dont le PNUD, ont décidé de reporter à 2012 l'application intégrale des normes IPSAS. Compte tenu de sa dépendance à l'égard du PNUD pour Atlas et les services en matière de ressources humaines, le FNUAP a décidé d'appliquer par étapes les normes comptables, avec une pleine application d'ici à 2012. Compte tenu du retard intervenu dans la mise en œuvre, le Fonds est confronté à deux défis principaux : a) maintenir la dynamique, ce que fait le Fonds en poursuivant la mise en œuvre par étapes; et b) assurer une application harmonisée et progressive avec les partenaires d'Atlas, en particulier avec le PNUD, dans les secteurs où cette application est critique.

33. Comme l'a demandé le Conseil d'administration dans sa décision 2009/26, le FNUAP collabore avec le PNUD et l'UNICEF afin d'améliorer la méthode de budgétisation, de sorte que chaque organisation présente un budget unique et intégré comprenant toutes les catégories budgétaires. Il collabore également avec ces deux organisations à la mise au point d'une feuille de route en ce sens.

34. L'exécution nationale est une priorité dans le plan stratégique du FNUAP, pour la période 2008-2013. En réponse à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, le Fonds continue à travailler avec d'autres partenaires des Nations Unies afin de promouvoir l'exécution nationale et de renforcer les capacités nationales dans le contexte d'une approche harmonisée des transferts de fonds.

35. Le FNUAP poursuivra ses discussions avec le PNUD et d'autres organisations partenaires sur les moyens de renforcer la gestion des risques par la mise en œuvre d'un cadre et d'une stratégie de gestion des risques de l'organisation.

IV. Conclusion

36. Le FNUAP a inclus l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes comme indicateur des résultats de l'organisation, des divisions et du personnel. Il a pleinement institutionnalisé le processus de suivi des recommandations d'audit externe. Le Comité exécutif suit l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes chaque trimestre et les responsables de toutes les divisions et unités sont chargés de donner suite à toutes les recommandations relatives aux audits externes et internes.

37. De ce fait, le FNUAP a appliqué ou applique actuellement les 59 recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2006-2007 qu'il a acceptées et donné suite à 46 recommandations. Il compte appliquer toutes les recommandations d'ici à mars 2012, la plupart d'entre elles étant appliquées d'ici à la fin de 2009.

V. Recommandation

38. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du présent rapport (DP/FPA/2010/15) et des mesures envisagées par le FNUAP pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice 2006-2007.